

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mai 2021

---

**GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4141)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 24

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 6**

Supprimer les alinéas 34 à 36.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La prorogation allongée de l'état d'urgence est inadmissible. Le gouvernement n'est pas parvenu à arrêter la crise sanitaire depuis mars de l'année passée. Lui permettre de contrevenir aux libertés les plus fondamentales des Français jusqu'à octobre 2021 – voire, dans la perspective actuelle, jusqu'à la prochaine élection présidentielle – n'est pas souhaitable.